

Rapport P-450 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 juin 2021: «Pour la réinstallation des grils au parc du Promeneur-Solitaire».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 26 avril 2022,
dans le rapport P-450 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-450 au Conseil administratif le 26 avril 2022.

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer des grils au parc du Promeneur-Solitaire qui soient plus proches des rails de trains et, dans le cas où cela ne serait pas possible, d'étudier la possibilité d'en installer au parc du Bois de la Bâtie.